

Pièce pour être lue à

337

à Messieurs le président et  
membres de la commission exécutive (voir copie)  
par M. M. Poizat, Deschamps, Boistel, et moi-même

non expédiée  
mais discutée  
en présence de S. ténor

Messieurs

honorables  
C'est avec regret que votre ~~rapport~~ intermédiaire  
par M. Pibaud, n'ayant eu pour  
que vous n'avez pas jugé suffisant de  
les renseignements relatifs aux demandes de  
les ~~seul~~ dernière instance ainsi que  
M. Pibaud nous formellement refusé de  
vous faire part de ma réponse; ~~pour~~  
reconnaissance l'offre de plusieurs chefs d'at-  
-eliers aux fins de suppléer au refus de  
M. Le président du conseil.

Les ayants reconnus dignes de votre  
intermédiaire auprès de nous je les ai  
autorisés à ~~traiter~~ <sup>traiter</sup> en mon nom sur les  
questions suivantes:

1<sup>re</sup> question

après avoir signé de concert avec mes  
honorables collègues et conféré un acte  
publié en forme de lettre dans le choix de la  
fabrique par lequel nous avons solennellement  
déclaré au public (à qui l'on ne peut mentir  
impunément) que les renseignements fournis

C. L. P.



pour nous à la caisse de prêts sur le compte  
des emprunteurs si bonaitat de rendre  
compte seulement de la réalité du  
domicile, du nombre, et du genre de leur  
métier.

après avoir fait une pareille déclaration,  
peut se mettre en contradiction avec soi-même  
et une collègue pour suivre les ordres que vous oserez transmettre  
pour des démarches ~~qu'on~~ étrangères à une attribution de prudhomme  
et contraire à l'article 13. ou 14 des règlements  
de la préfecture.

2<sup>e</sup> question

On supposant un nouvel arrêté préfectoral en  
la préfecture <sup>du ministère</sup> suis je obligé de m'y soumettre quelque  
La loi <sup>soit</sup> bonne & une attribution  
de prudhomme #

3<sup>e</sup> question

Les prudhommes Chefs d'atelier en  
sont chargés de toute enquête quelconque  
sur le compte des emprunteurs, tenueraient  
ils le état de mandat honorable qui  
leur a été conféré par leur collègue ? ne  
se départiraient ils pas de leur caractère  
d'indépendance en se contentant les subordonnés  
ou si leur avis mis en les yeux l'information  
de la caisse de prêts.

Il s'agit de compte  
que mon intermédiaire  
sont tendant à ce que  
j'ai déjà dit au président  
du conseil. Ah, vous  
m'avez fait un aveu  
important en me disant  
que si vous étiez  
tant des renseignements  
sur la conduite privée des  
emprunteurs est que  
vous en avez reçu  
mandat de la direction  
supérieure vous  
est. bien fâché que  
vous ne deviez pas  
l'accepter sans me  
demander conseil  
prenez que quel que  
soit votre mandat  
il ne vous donne  
pas le droit de

Je crois avoir prescrite un intermédiaire  
que leur seul objet quel n'était pas conservable  
conformément à la proposition que j'ai faite  
de changer le nom de cette administration supérieure d'après

D'employer un ou plusieurs autres Salariés  
 pour en renseignements <sup>ainsi de</sup> ~~partir de~~ la  
 D'appeler les <sup>prudhommes</sup> ~~prudhommes~~ <sup>Chiefs d'Etat</sup>  
 ou renseignements avec les <sup>prudhommes</sup> ~~prudhommes~~ <sup>Chiefs d'Etat</sup>

Lou nous a répondu que des renseignements  
 fournis par un salarié n'inspirerait pas la  
 même confiance, n'aurait pas un caractère aussi  
 digne de foi. Pourquoi alors un Charge de  
 En renseignements que précisément les <sup>prudhommes</sup>  
 Salariés de la section de  
 fabrique? Les fabricants n'étant pas salariés  
 fourniraient des renseignements qui par la  
 conséquence des principes attachés à la probité  
 d'un agent salarié, ne manqueraient pas d'inspirer  
 plus de confiance que ceux fournis par un  
<sup>prudhomme</sup> ~~prudhomme~~ <sup>Salarié</sup>

Les intermédiaires doivent <sup>savoir</sup> ~~savoir~~ apprendre  
 (non sans surprise sans doute) que M. Le président  
 nous a objecté qu'il serait imprudent de  
 charger M. M. nos collègues fabricants  
 d'une pareille mission attendu que ces  
 derniers pourraient avoir de la haine contre  
 des emprunteurs et leur mépris de  
 mauvais et faux renseignements. Ce Dieu  
 ne plaise que je m'assure à cet égard  
 je me borne à dire que c'est bien peu commode  
 l'état des fabricans et que c'est <sup>mal</sup> ~~mal~~ les  
 représenter. S'il en était ainsi je voudrais  
 de siéger parmi eux. S'il existait ~~de~~  
 parmi les <sup>prudhommes</sup> ~~prudhommes~~ <sup>fabricans</sup> des hommes  
 d'une aussi vile trempe ils ne manqueraient



ami de

cesing ton son une simple

sur leur siège de juge de substituer  
pas ~~de la loi~~ ~~dominés par la~~ la poire  
à la justice <sup>mais</sup> L'indignation publique et ~~la~~  
celles de leurs collègues ~~qu'ils~~ ne tarderaient pas de réclamer leur  
désam expulsion des conseils de prud'homme  
dont ils seraient indignes de faire partie

3<sup>e</sup> question

Les prud'homme fabricant approuvent la nouvelle  
règlementaire et la présidence dans l'administration  
de fonds qu'on nous a dit avec raison être votre  
propriété, mais ils pas empiétés sur votre domaine  
qu'ils se contentent de ces deux prérogatives  
mais qu'ils se choisissent entre eux un délégué  
pour les informations conformément à l'arrêt  
réglementaire de la préfecture concernant les loires.

4<sup>e</sup> question

Si un règlement arrêté ordonnant aux prud'homme  
chefs d'atelier de se considérer comme les simples  
agents subordonnés de la commission exécutive  
devrait-ils se soumettre <sup>qu'ils</sup> à la loi ~~sur~~  
sans compte cette mission au nombre de leur  
attributions

Même vous n'avez interdit l'entrée de  
la préfecture de vos délibérations motivées sur la  
conservation de votre indépendance mais aussi  
vous une indépendance à conserver et ce serait  
gravement les compromettre que de se  
constituer votre subordonnés, surtout quand vous  
osez ordonner de faire l'indivertu exécuté sur la vie  
privée de mes commettants.

Je suis tout à votre service <sup>mais</sup> si vous le disposez autrement  
de moi. Mais seulement comme prud'homme et en tant  
cette qualité que je vous prie d'agréer les salutations  
respectueuses de votre collègue et ami

Signé le 17. 1839

Charrin